

Le **Centre Local d'Information et de Coordination** de votre secteur est **L'Association PRES'AGE**.

Nous intervenons sur les communautés de communes Pays d'Apt-Luberon et Ventoux Sud depuis mai 2002.

Guichet d'accueil, d'information et d'orientation, il s'agit d'une structure de proximité pour les retraités et les personnes de leur entourage.

La Téléassistance : Mode d'emploi *

➤ La téléassistance : comment ça marche ?

La téléassistance est un service qui permet de mettre en contact une personne âgée avec un téléopérateur en cas de problème à domicile (chute, malaise...), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

➤ Un équipement particulier à installer au domicile

Pour bénéficier de ce service, l'installation d'un matériel particulier est nécessaire :

- un **système de micro haut-parleur** doit être installé dans le logement : il permet au téléopérateur et à la personne âgée de communiquer à distance grâce à un système de haut-parleur ;
- la personne doit porter en permanence un émetteur-récepteur relié à une centrale d'écoute : il s'agit d'un **médailillon autour du cou** ou d'un **bracelet au poignet** qui permettent de déclencher l'alarme et la mise en relation avec la centrale d'écoute.

➤ La téléassistance : quel coût ?

Le coût de l'abonnement diffère d'un prestataire à l'autre. Il faut compter en moyenne 20 € / mois.

Nous vous informons sur les services à domicile du territoire : l'aide à domicile, la téléalarme, le portage de repas, l'aménagement du logement, l'accès aux droits...

Ainsi que sur les modes d'accueil : résidence autonomie, hébergement temporaire, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes...

Nous vous proposons des actions de préventions...

Nous vous accueillons en permanences dans nos points d'accueil.

Comment bénéficier de la téléassistance ?

...

Il convient de souscrire un abonnement auprès d'un organisme qui propose l'installation d'une téléassistance :

Si vous êtes intéressé(e) par la téléassistance, contactez votre CLIC qui vous communiquera les coordonnées des prestataires qui proposent ce service près de chez vous.

Ils vous informeront également sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier.

Certaines mairies et caisses de retraites peuvent participer au financement.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le **CLIC PRES'AGE** au

04.32.52.91.32.

E. mail : presage84@free.fr

<http://clic-presage.over-blog.com/>

*Source : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-domicile/etre-aide-domicile/la-teleassistance>